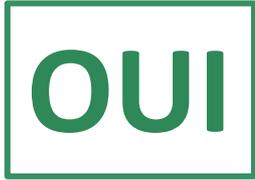


Trucs et astuces : la bibliographie



Est-ce que je peux ajouter un document dont l'auteur n'est pas mentionné dans ma bibliographie ?



Mais c'est déconseillé, car cela interpelle sur sa fiabilité. Cependant, cela reste possible pour certains types de documents (encyclopédies, dictionnaires, atlas, etc.). La référence bibliographique commence alors par le titre du document, suivi de la date entre parenthèse.

Exemple : *Le Petit Larousse illustré*. (2014). Paris : Larousse.

Il existe un seul cas pour lequel vous devez noter le terme « Anonyme » à la place de l'auteur dans votre référence bibliographique : c'est dans le cas où cet anonymat serait revendiqué et noté sur la couverture.

Exemple : Anonyme. (1735). *Abbaye royale d'Avenay*. (s.l.) : (s.n.).



Est-ce que je peux ajouter un document sans éditeur ou sans lieu d'édition dans ma bibliographie ?

OUI

Vous remplacerez alors l'éditeur dans la référence bibliographique par l'abréviation « s.n. » (qui veut dire « sans nom »).

Si le lieu est manquant, vous remplacerez le lieu d'édition par l'abréviation « s.l. » qui veut dire « Sans lieu » dans la bibliographie.

Il faut par contre que vous soyez sûrs qu'il n'y ait effectivement pas d'éditeur ou de lieu d'édition mentionnés dans le document.

Exemple : Conne-Perréard, E., Glardon, M.-J., Parrat, J. & Usel, M. (2001). *Effets de conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques*. (s.l.) : (s.n.).

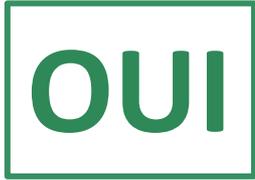
Est-ce que je peux ajouter un document dont la date n'est pas mentionnée dans ma bibliographie ?

OUI

Vous remplacerez alors la date dans la référence bibliographique par l'abréviation « s.d. » (qui veut dire « sans date »).

Exemple : Debret, J. M. M. (s. d.). *Comment citer un site web avec APA ?* Scribbr.
<https://www.scribbr.fr/normes-apa/exemple-site-internet/>

Est-ce que je peux ajouter un cours mis à disposition par un enseignant (support de cours, polycopié non consultable en libre accès, etc.) dans ma bibliographie ?



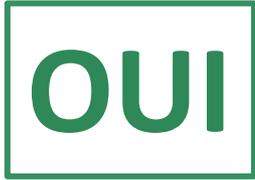
Les présentations de cours non consultables en libre-accès sont traitées comme des citations indirectes, sans guillemet. Il faut ajouter l'initiale devant le nom d'auteur.

Elles sont citées uniquement dans le texte (en appels de citation), et ne sont pas référencées dans la bibliographie.

Exemple : D'après le cours de M. Latour, il est nécessaire de respecter un style bibliographique pour la production d'une bibliographie de qualité (Document non publié [Support de cours], 2022).



Est-ce que je peux citer d'autres documents non publiés dans ma bibliographie ?



Les documents non publiés sont cités uniquement dans le texte, et ne sont pas référencés dans la bibliographie.

Il faut également ajouter l'initiale devant le nom de l'auteur.

Exemple : L'Université de Guyane a mis en place une procédure d'attribution des secours exceptionnels et des prêts personnels (Université de Guyane, document non publié, 2022).

Est-ce que je peux citer une communication orale non publiée dans un congrès ou un colloque dans ma bibliographie ?



Les communications orales non publiées présentées lors d'un congrès, d'un colloque ou d'une conférence sont traitées comme des citations indirectes et sont exceptionnellement indiquées dans la bibliographie.

Exemple : Lors des journées de l'ABES a été présenté Wikidata et ses liens possibles avec le monde des bibliothèques (Vigneron, N., 2022).



**Est-ce que je peux citer un texte
législatif dans ma bibliographie ?**

OUI

Pour citer une loi, il faut mentionner dans le corps du texte le numéro de l'article de la loi si existant, puis le titre puis le Titre officiel complet et date d'adoption de la loi ou de l'article, suivi de l'abréviation officielle de la loi si existant.

C'est la date de création de la loi qui fait foi. Lors de la première citation, la référence complète de la loi, de l'acte ou d'un article doit apparaître.

Lors de la deuxième citation du même texte législatif (l'article peut être différent), il suffit uniquement d'indiquer l'abréviation de la loi, sans date.

Exemples :

- **Citation d'une loi pour la première fois dans le document :** Selon la Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle (partie Législative) (1), « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous ».
- **Citation d'une loi pour la deuxième fois dans le document :** Selon la Loi n° 92-597, « la propriété incorporelle définie par l'article L.111-1 est indépendante de la propriété de l'objet matériel ».



Est-ce que je peux mentionner une image ou une photographie dans ma bibliographie ?



Lorsque vous vous référez à une photographie ou à une image, la source dans la bibliographie sera identique à une source Internet normale.

- Derrière le titre de la source, vous devez ajouter que celle-ci est une photo/image/peinture... entre crochets.
- Si le nom du photographe/artiste est inconnu, il faut regarder si la photo est publiée sur un site Internet d'une organisation / entreprise. Si oui, vous pouvez supposer que l'organisation est le créateur.
- Sinon, vous pouvez utiliser le titre de la photo / image comme nom du créateur.
- Si le titre est inconnu, vous pouvez donner une courte description entre crochets.
- Il faut aussi dans tous les cas ajouter le lieu de conservation / de détention de l'image.

Exemples :

- **Dans le texte :** La peinture ci-dessus (Picasso, 1937) montre une exposition ludique de la féminité.
- **Dans la bibliographie :** Picasso, P. (1937). La femme qui pleure [Peinture à l'huile]. Tate Modern, Londres, Royaume-Uni.

Est-ce que je dois mentionner tous les auteurs d'un ouvrage collectif publié sous la direction d'un directeur de publication dans une référence bibliographique ?

NON

Les ouvrages collectifs sous direction d'un ou de plusieurs directeur(s) de publication sont des documents collaboratifs construits sous l'autorité scientifique de ce(s) dernier(s).

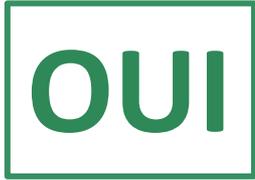
Pour ce type d'ouvrages, il suffit de mentionner le ou les directeurs de collection notés sur la couverture du livre, suivi de la mention (Dir.) entre parenthèses dans la bibliographie.

Exemple : Noucher, M. & Polidori, L. (Dir.). (2020). *Atlas critique de la Guyane*. Paris : CNRS Editions.

Si la citation se fait au niveau du chapitre, il conviendra de donner également le nom de l'auteur et le titre de celui-ci.

Exemple : A RAJOUTER

Est-ce que je peux mentionner une institution comme auteur d'un document si ce dernier n'est pas indiqué dans une référence bibliographique ?



Lorsqu'aucun nom d'auteur n'est mentionné dans le document, l'institution de rattachement peut être utilisée en lieu et place dans la bibliographie.

Exemple : INSEE. (2019). *Recensement de la population en Guyane : 281 678 habitants au 1^{er} janvier 2019*. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6012651>

Est-ce que je dois noter uniquement la ville comme lieu d'édition dans une référence bibliographique ou faut-il aussi que je précise aussi le pays ?

OUI et NON

En général, pour les références nécessitant la mention du lieu d'édition, on ne note que la ville. Cependant, il existe trois exceptions où on peut noter le pays d'édition à côté de la ville, à la libre appréciation de chacun (e) :

1. En cas d'homonymie
2. Si cette précision est nécessaire à l'identification d'un lieu
3. Pour les États-Unis et le Canada, le lieu de publication est suivi de l'indication de l'État s'il figure sur les sources principales d'information

Exemple : Mérour, D. (2019). *Les contes de la savane*. Matoury (Guyane française) : Plume Verte.

Si un éditeur a plusieurs lieux d'édition, est-ce que je dois tous les mentionner dans une référence bibliographique ?

NON

La convention dans ce cas-là veut que seul le premier lieu d'édition indiqué sur la page de couverture du document soit mentionné dans la bibliographie pour une même maison d'édition.

Exemple : Wright, L.M. & Leahey, M. (2013). *L'infirmière et la famille : guide d'évaluation et d'intervention* (4e éd.). Montréal : Pearson.

Si un document comporte deux éditeurs, est-ce que je dois les mentionner tous les deux dans une référence bibliographique ?



S'il y a deux éditeurs pour un même document, il faut non seulement mentionner les deux maisons d'édition, mais en plus, les deux lieux d'édition, le tout séparé par un « / » dans la bibliographie.

Exemple : Fondation suisse de cardiologie. (2000). *Au cœur du problème* [CD-ROM]. Berne : Fondation suisse de cardiologie/Lausanne : CEMCAV.

Si je cite un ouvrage ayant fait l'objet d'une réédition, dois-je mentionner la date de la première édition dans une référence bibliographique ?



Vous ne devez absolument lire et mentionner dans vos bibliographies que les dernières éditions d'un ouvrage. Toutefois, il vous faut mentionner la première édition historique en la notifiant entre crochets à côté du numéro d'édition.

Exemple : Lévi-Strauss, C. (1993). *Tristes Tropiques*. [8^e édition, 1955]. Paris : Plon.

Si je cite un ouvrage ayant fait l'objet d'une traduction, dois-je mentionner le nom du traducteur dans une référence bibliographique ?



En général, on ne cite le traducteur que lorsqu'il s'agit d'un document littéraire (roman, poésie, pièce de théâtre, etc.) Le nom du traducteur est cependant souvent occulté lorsqu'il s'agit d'un écrit scientifique.

Dans le cas d'une œuvre littéraire, on fait suivre la mention du titre par « Traduit du [nom de la langue] par [Nom du traducteur] » dans la bibliographie.

Exemple : Ibsen, H. (2021). Une maison de poupée (traduit du norvégien par Prozor, M.). Paris : Magnard.



Le classement de la bibliographie

Quand l'auteur d'un document n'est pas une personne mais une organisation, est-ce que je dois le classer par ordre alphabétique ?



Quand l'auteur n'est pas une personne, mais une organisation, cela ne change pas l'ordre de la bibliographie. Le classement se fait toujours par ordre alphabétique.

- Hidair, I. (2008). L'immigration étrangère en Guyane : entre stigmatisation et stratégie de récupération. *Revue Asylon(s)*, 4. Repéré à <http://www.reseau-terra.eu/article742.html>
- Institut national de la statistique et des études économiques. (2014). *L'état de l'école en Guyane*. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893540>
- Qribi, A. & Chapellon, S. (2018). Adversity and creativity in the context of asylum seeking in French Guyana, *Nouvelle revue de psychosociologie*, 25(1), 147-162. Repéré à https://www.cairn-int.info/article-E_NRP_025_0147--adversity-and-creativity-in-the-context.htm

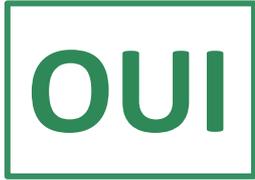
Quand l'auteur d'un document est l'acronyme d'une organisation, est-ce que je dois le classer par ordre alphabétique ?



Il faut expliciter l'acronyme des organisations avant de les arranger par ordre alphabétique.

- Institut national de la statistique et des études économiques. (2014). *L'état de l'école en Guyane*. Repéré à <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893540>
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (1986). Participation des communautés locales au finalement de l'éducation au Guyana. *Perspectives : revue trimestrielle d'éducation*, XVI(3), 415-425. Repéré à https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000070866_fre?posInSet=14&queryId=b55ba57b-2ee3-4e20-ac94-24faace2b5ec

S'il n'y a pas d'auteur, ou alors si l'auteur est noté comme étant « Anonyme » dans un document, est-ce que je dois le classer par ordre alphabétique ?



Un auteur est considéré « Anonyme » seulement si celui-ci est listé en tant que tel.

S'il n'y a pas d'auteur indiqué, alors le titre de la source est mis à la place de celle de l'auteur.

- *Anonyme. (1735). Abbaye royale d'Avenay. (s.l.) : (s.n.).*
- *Le Petit Larousse illustré. (2014). Paris : Larousse.*

Si le nom de l'auteur d'un document commence par un chiffre, est-ce que je dois le classer par ordre alphabétique ?

OUI

Quand le nom de l'auteur commence par un chiffre, il faut considérer que ce chiffre est écrit en lettres pour le classement par ordre alphabétique.

Références bibliographiques

- BnF. (2020, 1^{er} janvier). *Adresse bibliographique – Lieu de publication, production, diffusion ou distribution*. Repéré à <https://kitcat.bnf.fr/consignes-catalogage/adresse-bibliographique-lieu-de-publication-production-diffusion-ou>
- Debret, J. (2018, 14 août). *Exemple APA – Photos, peintures ou images*. Scribbr. Repéré à <https://www.scribbr.fr/normes-apa/exemple-photo-image/>
- Debret, J. (2020, 7 août). *Citer des sources incomplètes avec APA : sans auteur, date ou titre*. Scribbr. Repéré à <https://www.scribbr.fr/uncategorized-fr/citer-sources-internet/#:~:>
- Debret, J. (s.d.). *Comment citer un site Internet sans date ?*. Scribbr.. Repéré à <https://www.scribbr.fr/questions-frequentes/comment-citer-un-site-web-sans-date/>
- Haute École de Santé de Genève. (2018). *Présentation des citations et présentation des références bibliographiques* [Présentation Powerpoint]. Repéré à https://www.hesge.ch/heds/sites/default/files/documents/CentreDoc/citation-ref-biblio/apa_guidecitationsreferences.pdf
- Swaen, B. (2020, 13 avril). *Alphabétiser la bibliographie aux normes APA*. Scribbr. Repéré à <https://www.scribbr.fr/normes-apa/classer-la-bibliographie-selon-les-normes-apa/>

Projet soutenu dans le cadre de l'AMI Emergences

Scenari : Marie Latour, directrice adjointe du SCD de l'Université de Guyane

Responsable scientifique : Annaïg Mahé, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'URFIST de Paris / École nationale des Chartes / PSL

Vidéo : Flyy



MERCI !